

ANNEXE I
(articles 1 et 2)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CÔTE DE SILLERY

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux de réaménagement de la côte de Sillery consistent à réaliser la réfection, la construction et la modification des infrastructures souterraines, de surface et aériennes, l'aménagement de la côte de Sillery ainsi que tout autre ouvrage connexe.

Les travaux comprennent également le raccordement sur les terrains des citoyens contiguës aux travaux, des infrastructures aux résidences de ces derniers.

De même, les travaux peuvent requérir l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'immeubles construits ou non ainsi que de servitudes.

Enfin, les travaux impliquent que certaines entreprises d'utilités publiques doivent, à la demande de la ville, procéder au déplacement de leurs installations sur un nouveau site. Dans ce cas, la ville acquitte les frais raisonnables encourus par l'entreprise d'utilité publique.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés dans le secteur de la côte de Sillery.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à la somme de 21 340 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 21 340 000 \$

CHAPITRE II

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC RELATIF À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LES VOIES PUBLIQUES

SECTION I

DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4. Une contribution financière doit être versée à la Société Hydro-Québec par la ville dans le cadre de la réalisation des travaux visés au chapitre I de cette annexe. Cette contribution est celle applicable en vertu du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur les voies publiques de la Société Hydro-Québec.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. Le coût de la contribution financière décrite à l'article 4 s'élève à la somme de 960 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 960 000 \$

TOTAL : 22 300 000 \$

Annexe préparée le 12 juin 2013
par Marie Rosan et révisée le
23 février 2016 par :

Claude Couillard, ingénieur
Service de l'ingénierie